



Coalition d'affaires
pour mettre fin à
l'itinérance de rue

De la rue à un chez-soi

Appel à l'action

Juin 2022

BOMA Québec (Association des propriétaires
et administrateurs d'immeubles)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Groupe conseil en développement de l'habitation

Institut du développement urbain

Montréal Centre-Ville

Tourisme Montréal



Table des matières

Sommaire	3
Appel à l'action	5
1. Introduction.....	7
2. Ampleur de l'itinérance visible à Montréal.....	9
3. Ressources et services disponibles ... mais insuffisants	12
4. Personnes en situation d'itinérance de rue	16
5. Logement d'abord.....	18
6. Piste prioritaire visant la réduction de l'itinérance de rue.....	21
7. Appel à l'action.....	24
Quelques définitions.....	25
Annexe A	
Données comparatives retenues	26
Annexe B	
Expérience ailleurs de l'approche Logement d'abord	28
Bibliographie	30



Sommaire

Associés de près au développement social, culturel, ou économique de Montréal, nous sommes préoccupés par le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique, notamment celles qui vivent dans la rue. Leur nombre a augmenté au cours des dernières années, et ce, dans plusieurs secteurs de la métropole. Cette situation illustre un mal de vivre qui ne peut pas être ignoré. Le bien-être des communautés, le désir des résidents et des travailleurs de s'y retrouver reposent sur la capacité de notre société de faire une place à chacun.

Le nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans les onze régions du Québec ciblées par le dénombrement de 2018 était évalué à au moins 5 789 personnes. Plus de 3 140 personnes ou 54 %, se trouvaient dans plusieurs secteurs de la Ville de Montréal. Ces chiffres ne reflètent que le portrait d'un jour donné il y a plus de quatre ans. Le nombre de personnes en situation d'itinérance recensées en 2018 est supérieur à celui de 2015, et tous s'attendent à ce que le dénombrement prévu à l'autonomie 2022 confirmera ce que les organismes en itinérance constatent déjà : que le nombre de personnes en situation d'itinérance a de nouveau augmenté.

Le dernier dénombrement a permis aussi d'identifier 845 personnes en situation d'itinérance de rue, dont 678 (80 %) à Montréal, c'est-à-dire, des personnes qui se trouvaient dans des lieux extérieurs, soit des parcs, des ruelles et dans des lieux publics comme les stations de métro. Le nombre à Montréal représente une augmentation de 58 % (269 personnes) par rapport à 2015. Près de 50 % de ces personnes étaient concentrées au centre-ville tandis que 41 % se trouvaient dans d'autres arrondissements à travers l'île.

Les personnes en itinérance de rue vivent dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine, par exemple, des bâtiments abandonnés, des autos, et des abris de fortune. Elles ont plus de problèmes de santé mentale ou de comportement et doivent composer avec de multiples problèmes de santé physique sans accès adéquat aux services de santé. Elles font face à plus de risques de traumatismes et de décès prématurés.

Les informations recueillies lors du dénombrement à Montréal nous enseignent que la très grande majorité des personnes en situation d'itinérance de rue sont des hommes (90 %) et qu'elles sont relativement jeunes : 57 % ont moins de 49 ans et 39 % ont entre 50 et 64 ans. Elles sont aussi plus enracinées dans l'itinérance :

- 67 % ont connu leur premier épisode d'itinérance il y a plus de 5 ans;
- 66 % des personnes avaient passé l'année précédente au complet (365 jours) en situation d'itinérance;
- Elles sont sujets plus souvent que d'autres personnes en situation d'itinérance à des fouilles, des contraventions, des arrestations;
- Elles se trouvent souvent en détention dans une prison fédérale ou provinciale.

Quant aux aspects économiques, les coûts de services fréquemment utilisés par des personnes en situation d'itinérance chronique et ayant des problèmes de santé mentale, selon une étude comparative effectuée il y a quelques années dans cinq villes canadiennes, dont Montréal, étaient évalués à 45 205 \$ en moyenne par personne par année (dollars 2016).

Montréal compte beaucoup de ressources et services en aide aux personnes en situation d'itinérance. Des organismes fournissent, entre autres, des services de médiation sociale, de travail de rue, et de l'accompagnement vers la stabilité résidentielle. Ils rendent disponibles des ressources comme des haltes-chaleur et de l'hébergement d'urgence. Plusieurs personnes en situation d'itinérance utilisent ces ressources. Les personnes en situation d'itinérance de rue, cependant, n'ont pas tendance à les utiliser. Ceci fait en sorte qu'elles sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé et de la sécurité. Malgré les ressources en place, les organismes peinent à répondre au nombre de personnes en situation d'itinérance de rue qui ont des besoins complexes.

C'est avec la volonté d'agir ensemble en faveur de mesures spécifiques pour les personnes en situation d'itinérance de rue que des membres de la communauté des affaires montréalaise se sont unis pour former la **Coalition d'affaires pour mettre fin à l'itinérance de rue (CAMFIR)**.

L'approche *Logement d'abord* constitue le modèle reconnu pour réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique, y compris celles qui vivent dans la rue. Ce modèle préconise l'accès à un logement stable et sécuritaire avec accompagnement psychosocial et des services de soutien pour traiter les problèmes vécus par la personne, soit de santé physique, mentale ou de toxicomanie, ou pour l'aider à se rendre sur le marché du travail. Les villes, provinces canadiennes, et pays, dont la Finlande, la Norvège, et la France, qui ont implanté cette approche ont constaté une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique, un taux élevé de stabilité résidentielle et une diminution marquée de l'utilisation des services de santé, policiers, et

judiciaires. Les coûts qui y sont associés en services de soutien et en suppléments au loyer sont compensés en très grande partie par la réduction des dépenses en services publics.

Au Québec, les programmes de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) s'apparentent au modèle *Logement d'abord*. Nous reconnaissons que des efforts notables sont consentis dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII)* pour répondre au phénomène de l'itinérance, dont les 1 700 Programmes de supplément au loyer (PSL) et les services d'accompagnement qui sont prévus. Mais, le PAII ne cible pas les personnes en situation d'itinérance de rue en particulier. Il nous faut financer de nouveaux programmes d'intervention – avec des ressources appropriées pour les personnes à besoins élevés – permettant aux personnes en situation d'itinérance de rue d'être logées et de trouver leur place dans la communauté.

De nombreux programmes de ce type sont déjà financés au Québec et une augmentation de leur financement est prévue dans le PAII. Il ne reste qu'à en étendre l'application, avec financement sur une base pérenne, pour que les retombées sociales et économiques suivent.

Appel à l'action

Contrairement aux croyances populaires, personne ne choisit l'itinérance. Nous sommes conscients de la détresse et des effets délétères que subissent les personnes en situation d'itinérance sur leur santé physique et mentale, leur sécurité, et sur leur qualité de vie. Elles souhaitent et méritent, comme tous et toutes, d'avoir un logement stable, sécuritaire, et abordable, un emploi, et l'accès aux services sociaux et de santé dont elles ont besoin.



La CAMFIR demande au gouvernement de rehausser le financement de programmes ciblés de type SRA pour que des personnes en situation d'itinérance de rue puissent bénéficier d'une approche qui répond bien à leurs besoins, sans pour autant diminuer le financement déjà prévu pour d'autres groupes de personnes en situation d'itinérance. Pour que ces programmes soient efficaces, il est indispensable que des PSL flexibles et des ressources de soutien, soit des équipes de travail de rue, en suivi intensif, et en soutien d'intensité variable, soient financés. À cet effet, nous demandons :

- que le gouvernement finance pour 2023-2026 des projets SRA avec objectif d'aider 1 500 personnes en situation d'itinérance de rue à Montréal et ailleurs dans la province à intégrer et maintenir un logement permanent avec le soutien nécessaire. Le coût total est évalué à 48,6 M\$ sur quatre ans et inclut les ressources de soutien et les suppléments au loyer;
- que le gouvernement assure la pérennité et le développement des projets SRA avec les ressources de soutien requises pour les personnes en situation d'itinérance de rue au-delà de l'an 2026;
- que le gouvernement désigne une ou des instances publiques pour planifier, organiser, et coordonner la réalisation de projets – auxquels des organismes en itinérance seront invités à participer – et pour assurer la mise en place des ressources nécessaires. Pour le déploiement de projets à Montréal, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pourrait être l'instance indiquée par son mandat régional en itinérance.

Nous saluons des mesures et des plans comme « *Un pas de plus... vers la fin de l'itinérance* » et « *Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance* » qui ciblent notamment les personnes qui utilisent les ressources d'hébergement d'urgence et d'hébergement de transition. Leurs objectifs visent aussi un continuum de services pour ces personnes et la réduction de l'itinérance par l'accès à un logement permanent ou à l'hébergement adapté. Ils sont donc complémentaires à ceux mis de l'avant par la CAMFIR pour les personnes en situation d'itinérance de rue.

Des programmes de type SRA pour les personnes en situation d'itinérance de rue ne sont pas un substitut pour d'autres programmes en itinérance : les besoins sont trop importants. Les nouveaux programmes de type SRA doivent s'ajouter aux

services et ressources qui ciblent d'autres groupes de personnes en situation d'itinérance et être financés comme tel.

Notre volonté d'agir ensemble découle du point de vue que toute la société gagne quand des moyens efficaces et pérennes sont mis en place pour réduire le nombre de personnes qui vivent dans la rue. Les actions concrètes que nous proposons doivent servir comme réponse du gouvernement québécois à l'atteinte de cet objectif, entre autres dans la métropole où est concentrée l'itinérance de rue de toute la province. Il en va ainsi pour le bien-être de la population, de l'attraction de Montréal comme lieu d'habitation, de socialisation et d'affaires, et de son développement au bénéfice de tous et toutes.

Linda Carbone

Directrice générale, BOMA Québec

Glenn Castanheira

Directeur général, Montréal Centre-Ville

Jean-Marc Fournier

Président-directeur général, Institut du développement urbain du Québec

Murielle Kwendé

Directrice générale, Groupe conseil en développement de l'habitation

Yves Lalumière

Président-directeur général, Tourisme Montréal

Michel Leblanc

Président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

1. Introduction

Comme toute autre province et toute grande ville canadienne, Québec et Montréal doivent composer avec le phénomène de l'itinérance, les problèmes qui y sont associés et les coûts engendrés par les services requis par les personnes qui se trouvent en situation d'itinérance. Selon le dénombrement ponctuel de 2018, il y avait au moins 5 789 personnes en situation d'itinérance dans les onze régions ciblées au Québec; 54 %, ou plus de 3 100, se trouvaient à Montréal. De plus, 80 % des 845 personnes qui dormaient dans des lieux extérieurs étaient concentrées dans la métropole¹. Pour le milieu des affaires montréalais, la présence, voire l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance suscitent plusieurs préoccupations quant aux impacts sur : le bien-être de ces personnes, les coûts socio-économiques liés à l'itinérance, la cohabitation sociale, l'attrait de la métropole pour les résidents, la clientèle des commerces, et les touristes, ainsi que le potentiel de développement.

Sachant que le problème de l'itinérance ne peut être résolu que par un effort collectif, des acteurs du milieu des affaires montréalais se sont unis pour former la **Coalition d'affaires pour mettre fin à l'itinérance de rue (CAMFIR)**. La création de CAMFIR présente l'opportunité de mobiliser la communauté des affaires montréalaise vers la participation à des démarches conjointes dont l'objectif est la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique et en particulier, les personnes en situation d'itinérance de rue, c'est-à-dire, celles qui vivent dans la rue.

Dans la réalisation de ses travaux, la CAMFIR a été représentée par :

Linda Carbone

Directrice générale, BOMA Québec
(Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles)

Glenn Castanheira

Directeur général, Montréal Centre-Ville

Jean-Marc Fournier

Président-directeur général, Institut du développement urbain du Québec

Manuela Goya

Vice-présidente, Développement de la destination et affaires publiques, Tourisme Montréal

Murielle Kwendé

Directrice générale, Groupe conseil en développement de l'habitation

Diane Langlois

Vice-présidente, Affaires publiques et relations gouvernementales

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. Gouvernement du Québec, 2019.

Comme il est présenté à la section 4 de ce document, les personnes en situation d'itinérance de rue sont particulièrement vulnérables. Des efforts spécifiques doivent être faits pour qu'elles puissent être logées et soutenues comme membres à part entière de la communauté. C'est dans cette optique que les membres de CAMFIR veulent voir se réaliser à Montréal des actions politiques et financières pérennes qui reconnaissent les avantages pour la société de mettre fin à l'itinérance de rue.

CAMFIR s'est appuyée sur des travaux d'experts dans le domaine de l'itinérance et sur les éléments suivants, présentés dans ce document :

- des données sur l'itinérance à Montréal et l'utilisation des ressources publiques;
- les expériences d'autres villes et pays dans l'application de modèles reconnus en réduction de l'itinérance;
- les impacts socio-économiques positifs de mesures pour réduire et prévenir l'itinérance.

Nous ne tentons pas de traiter toute la complexité du phénomène de l'itinérance. Notre objectif cible les besoins de personnes en situation d'itinérance de rue pour que des mesures menant à des résultats concrets et ayant fait preuve d'efficacité sociale et économique en matière de réduction de l'itinérance soient mises en place.



2. Ampleur de l'itinérance visible à Montréal

Notre appréciation de l'ampleur de l'itinérance visible à Montréal s'appuie, entre autres, sur les informations découlant des dénombrements de personnes en situation d'itinérance effectués en 2015 (à Montréal) et en 2018 (à Montréal et dans dix autres régions à travers le Québec).

Dans le cadre du dénombrement, l'itinérance visible fait référence à l'ensemble des personnes qui ont passé la nuit à l'extérieur ou qui se trouvaient dans des lieux d'hébergement temporaire. Les personnes se trouvant dans des centres de services publics (hôpital, poste de police, centre de thérapie ou de réadaptation) font partie de l'itinérance visible, tout comme les personnes qui se trouvent dans des ressources d'hébergement d'urgence (« refuge ») et de transition, sans lesquelles ces personnes se trouveraient fort probablement dans la rue.

Le dénombrement ponctuel réalisé au cours de la nuit du 24 au 25 avril 2018 indique qu'au moins 3 149 personnes se trouvaient en situation d'itinérance visible sur l'Île de Montréal². Nous pouvons comprendre que ce chiffre est le portrait d'un jour donné et qu'il est inférieur au nombre total de personnes qui ont connu un épisode d'itinérance au cours de l'année. De plus, le dénombrement ne couvrait pas tout le territoire de la ville. Le nombre est d'autant plus préoccupant.

Deux tiers des personnes recensées bénéficiaient d'hébergement de transition ou d'hébergement d'urgence, tandis que moins de 10 % se trouvait dans un lieu de services institutionnels. Près de 22 %, ou 678 personnes, ont passé la nuit à l'extérieur – sur le trottoir devant des édifices, dans

des ruelles, des parcs –, ou à l'intérieur dans des lieux publics comme des stations de métro ou des restaurants/café ouverts 24 heures sur 24. Ce nombre est sous-estimé compte tenu de la difficulté à recenser toutes les personnes ayant passé la nuit dans des lieux extérieurs. Chez ces personnes, 332 ou près de 50 % étaient concentrées dans l'arrondissement Ville-Marie; 279 personnes (41 %) se trouvaient dans 12 autres arrondissements à travers l'île.

Le nombre de personnes en situation d'itinérance visible recensées en 2018 représente une augmentation de 8 à 12 % par rapport à 2015. En ce qui concerne le nombre de personnes se trouvant dans des lieux extérieurs, l'augmentation est plus importante : 58 % ou 269 personnes. Le gouvernement du Québec, dans son PAII, reconnaît que le nombre de personnes en situation d'itinérance a augmenté ces dernières années, notamment depuis le début de la pandémie en mars 2020. Nous pouvons donc conclure que le nombre identifié en 2018 est sous-évalué par rapport à la situation actuelle. Nous osons croire que le dénombrement prévu à l'automne 2022 confirmera ce que les organismes en itinérance constatent depuis quelques temps : le nombre de personnes en situation d'itinérance a de nouveau augmenté.

Portrait

Personne ne choisit d'être en situation d'itinérance et encore moins de vivre dans la rue. L'itinérance est causée à la fois par des facteurs structurels (entre autres, l'accessibilité au logement pour les personnes au bas de l'échelle de revenus; la discrimination envers les personnes racisées – dont

2 Eric Latimer, François Bordeleau, pour l'équipe de Je Compte MTL 2018. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 25 mars 2019.

les personnes autochtones – qui limite leurs opportunités d'emploi ou leur accès aux logements) et des facteurs de risque individuels susceptibles de miner la capacité d'une personne à maintenir un emploi et à prendre soin d'elle-même. Mentionnons comme exemples : le passage par le système de protection de la jeunesse, le fait d'avoir été incarcéré, être aux prises avec des troubles psychotiques ou de la toxicomanie. Ces facteurs de risque en soi ne se traduisent pas par un ou des épisodes d'itinérance. L'étude de Shinn et collègues³ sur des personnes en situation d'itinérance de 55 ans et plus nous apprend que c'est souvent une série d'événements perturbateurs dans leur vie qui mène une personne ayant des facteurs de risque à l'itinérance. Parmi ces événements, deux en particulier jouent un rôle important : la perte d'emploi et l'éviction.

Les informations⁴ obtenues du dénombrement de 2018 nous permettent de comprendre que les hommes constituent la grande majorité des personnes en situation d'itinérance visible, soit plus de 80 %. Tous genres confondus, il y a une concentration de personnes entre 30 et 64 ans, mais les jeunes de moins de 30 ans ne sont pas exclus, représentant plus de 20 % des personnes. Les personnes issues de communautés autochtones en représentent environ 16 %.

Les informations⁴ recueillies nous éclairent aussi sur les aspects suivants :

- près de 22 % des personnes indiquent composer avec un problème de dépendance et de 7 % à 11 %, avec un problème de santé mentale;
- peu de personnes ont un emploi formel. Il va sans dire qu'aucun n'a de revenus suffisants pour répondre à leurs besoins de base et que

la précarité financière est un facteur important : deux tiers des personnes mentionnent avoir de l'aide sociale comme source de revenu. Par ailleurs, 22 % des personnes mentionnent l'incapacité de payer un loyer comme facteur les ayant menés en situation d'itinérance;

- entre 27 % et 50 % des personnes en situation d'itinérance visible, selon le lieu où elles se trouvent, ont connu leur premier épisode d'itinérance il y a plus de 10 ans;
- plus de 40 % des personnes ont été en situation d'itinérance pendant toute l'année, et de 20 à 30 % depuis plus de trois mois.

Défis de cohabitation sociale

Les interventions en médiation sociale confirment que des défis de cohabitation sociale sont présents tous les jours. Un des acteurs dans ce domaine, la Société de développement social, agit sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, principalement dans l'arrondissement Ville-Marie où la majorité des personnes en situation d'itinérance s'y retrouve, mais également dans d'autres arrondissements lorsque des besoins de médiation sociale s'y font sentir. Les données de la Société de développement social, pour son programme *Action médiation*, nous éclairent à ce sujet : 646 démarches de médiation visant à régler des conflits ou à améliorer la cohabitation, et 2 703 interventions de réduction des méfaits ont été effectuées sur une période de 18 mois⁵ entre 2017 et 2019, soit une moyenne de cinq par jour. En 2020, il y a eu plus de 22 570 interventions en médiation sociale, dont 10 300 dans les stations de métro et plus de 3 160 dans des hôtels et des immeubles commerciaux⁶.

Le portrait illustré ci-dessus représente une fraction de l'ensemble des problèmes de cohabitation sociale vécus par les citoyens, commerçants et personnes en situation d'itinérance dans tous les secteurs de la ville. Les statistiques présentées ici ne reflètent que le travail remarquable effectué par deux duos d'intervenants dont le service est offert le jour, sur semaine. Bien que pris au sérieux par les acteurs institutionnels et communautaires, les défis de cohabitation sociale de Montréal surpassent l'effectif disponible pour y répondre adéquatement.

Signe de la volonté de gestionnaires et propriétaires d'immeubles de travailler en collaboration avec la Société de développement social, le programme *Action médiation* est déployé dans plus de 25 édifices et hôtels du centre-ville de Montréal qui souhaitent s'impliquer concrètement pour aider les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance.

Interventions policières

Le nombre d'interventions policières⁷ nous donne aussi un aperçu des défis de la cohabitation sociale et des problèmes vécus par les personnes

en situation d'itinérance. Les agents de patrouille du SPVM répondent à 40 appels par jour – 14 600 appels par année – concernant des personnes en situation d'itinérance. Une intervention policière peut être demandée à tout moment de la journée, notamment pour des incidents dans des endroits publics comme le métro ou des édifices commerciaux. Selon les données recueillies par le SPVM, les interventions ont lieu sur tout le territoire montréalais, dont 50 % à 60 % au centre-ville.

Les interventions policières concernent non seulement des infractions commises par les personnes en situation d'itinérance, mais aussi des accidents ou des incidents qu'elles subissent ou des situations dans lesquelles elles sont victimes de harcèlement ou d'abus.

Les interventions des agents du SPVM et des équipes de la Société de développement social – pour ne nommer que ces deux instances – interpellent d'autres acteurs aussi, menant à un suivi auprès d'organismes communautaires, des services ambulanciers, des établissements de santé et de services sociaux, ou du système judiciaire.

3 Marybeth Shinn, Jamie Gottlieb, Jessica L. Wett, Ajay Bahl, Arnold Cohen, Deborah Baron Ellis. Predictors of Homelessness among Older Adults in New York City: Disability, Economic, Human and Social Capital and Stressful Events. September 1, 2007, *Journal of Health Psychology* <https://doi.org/10.1177/1359105307080581>

4 Latimer et Bordeleau, *op. cit.* Questionnaires recueillis auprès de 1 693 personnes en situation d'itinérance visible et cachée dans le but de décrire des caractéristiques des personnes.

5 Société de développement social. Rapport final du programme action médiation pour la période du 3 octobre 2017 au 31 mars 2019.

6 Société de développement social. Rapport d'activité 2020.

7 <https://spvm.qc.ca/en/Fiches/Details/Homeless-people>. Repéré le 1^e mars 2022.

3. Ressources et services disponibles ... mais insuffisants

Personne ne choisit de rester en situation d'itinérance, et plusieurs ont besoin d'aide pour s'en sortir, notamment pour se loger, pour trouver un emploi et pour des services de santé. Montréal compte plusieurs organismes en itinérance qui desservent, selon leur mission, l'une ou l'autre ou toutes les catégories de personnes : les jeunes, les femmes, les personnes issues de communautés autochtones ou LGBTQ2S+, les hommes. Le travail effectué par les organismes qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir témoigne de la complémentarité des services et d'une approche globale qui tient compte des besoins variés des personnes.

Ces organismes fournissent des services qui aident la personne en situation d'itinérance dans l'immédiat : des services de navette vers des ressources dédiées, de l'hébergement d'urgence, des centres de jour, ou des haltes-chaud où la personne peut recevoir des services de base, soit un repas, des vêtements, des services d'hygiène. Des organismes ont aussi mis en place des programmes d'accès à des soins en partenariat avec des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Plusieurs organismes ont des équipes mobiles ou des travailleurs de rue⁸ (travailleurs de proximité) dont le but principal est de prendre contact avec les personnes marginalisées, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Par ailleurs, plusieurs organismes spécialisés en travail de rue couvrent l'ensemble du territoire montréalais. Par leur démarche (écoute, support, et accompagnement sans jugement et selon une approche égalitaire

Services souhaités par les personnes en situation d'itinérance

- 61 % veulent de l'aide à trouver et garder un logement. Ce pourcentage augmente à 71 % chez les personnes se trouvant dans les lieux extérieurs.
- 40 % ont besoin d'aide pour trouver un emploi.
- 37 % ont besoin d'assistance afin d'obtenir des services de santé physique.
- 33 % veulent de l'aide afin d'obtenir des services de santé mentale.
- 32 % ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes légaux. Ce taux est de 40 % chez les personnes se trouvant dans les lieux extérieurs.
- 26 % veulent des services en dépendance ou en toxicomanie. Ce taux est de 31 % chez les personnes se trouvant dans les lieux extérieurs.

Source : Latimer, Bordeleau, *op. cit.*

et de réduction des méfaits), les travailleurs et travailleuses de rue établissent un lien de confiance avec la personne afin de faciliter l'orientation et la référence vers des services requis, souhaités, et adaptés aux besoins. Les travailleurs et travailleuses de rue peuvent aussi fournir de la nourriture, du matériel (sacs de couchage, vêtements, matériel de prévention), des premiers soins, un accompagnement vers l'hébergement d'urgence ou des haltes-chaud, de l'accompagnement social, ou de l'aide à la recherche de logement.

Les approches et services auprès des personnes en situation d'itinérance ont évolué depuis quelques années pour mettre l'accent sur la réduction et la prévention de l'itinérance. Plusieurs organismes ont mis en place des programmes

8 Plusieurs éléments d'information sur le travail de rue ont été fournis par madame Tania Charron, directrice générale, Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île. Mme Charron est aussi administratrice du conseil d'administration du Regroupement des organismes québécois pour le travail de rue.

spécifiques, entre autres : l'accès à de l'hébergement de transition avec accompagnement psychosocial; des services de soutien à la stabilité résidentielle; des programmes d'acquisition de compétences permettant de réintégrer le marché du travail; des programmes d'accès à un logement permanent.

Une approche multidisciplinaire et de concertation intersectorielle est de plus en plus évidente dans les services aux personnes en situation d'itinérance. Parmi ces exemples :

- la mise sur pied en 2020 à la place Émilie-Gamelin, sur l'initiative du poste de quartier 21, de l'Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire (E=mc2)⁹. L'équipe est composée de patrouilleurs, d'agents sociocommunautaires, d'agents de concertation communautaire du SPVM, de médiateurs sociaux de la Société de développement social, et de travailleurs sociaux jumelés à des infirmières ou à des éducateurs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Son mandat est de faciliter l'accès au réseau de la santé et des services sociaux, et aux services fournis par des organismes communautaires, et de diriger et d'accompagner les personnes vers d'autres ressources d'aide;
- en août 2021, la Ville de Montréal et la Société de développement social ont mis en place une Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS)¹⁰, disponible 15 heures par jour, 7 jours sur 7, dans l'arrondissement Ville-Marie. Cette équipe, formée d'intervenants

sociaux de première ligne, travaille étroitement avec les services de police pour prévenir et, au besoin, désamorcer des situations de crise et de détresse vécues par les personnes en situation d'itinérance dans l'espace public. L'offre de services est axée notamment sur l'assistance aux personnes, le référencement et l'accompagnement vers des ressources communautaires et institutionnelles, et la médiation et la résolution de conflits liés à l'occupation ou l'usage de l'espace public.

- Il est important aussi de mentionner des partenaires comme Projet Logement Montréal (PLM). Issu d'un consortium établi en 2015 par La Maison du père, Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil et Accueil Bonneau, PLM a comme mandat d'aider les personnes en situation d'itinérance à trouver et maintenir un logement pouvant répondre à leurs besoins et choix. Depuis 2015, 651 personnes ont pu intégrer un logement subventionné et recevoir les services de suivi. De ce nombre, environ 30 personnes vivaient dans la rue avant d'être logées. L'offre de services est axée sur la SRA et s'articule autour des services :
- d'un gestionnaire de cas qui assiste et accompagne la personne selon ses besoins; offre un suivi pour assurer une bonne intégration dans le nouvel environnement; réfère la personne vers des ressources appropriées; soutient la personne dans le développement de compétences pour se maintenir en logement;

9 <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/EMC2-Equipe-multidisciplinaire-de-concertation-communautaire>. Repéré le 30 mars 2022.

10 <https://sds.social/mediation-sociale/#marie-ville>

- d'un agent de logement qui assure, entre autres, l'évaluation des besoins en logement de la personne, la recherche de logement, l'accompagnement de la personne lors de la signature du bail, et le soutien au maintien d'une relation harmonieuse entre le propriétaire et le locataire. L'agent de logement est actif aussi dans la création d'une banque de logements appropriés;
- d'accompagnement psychosociaux offerts dans la communauté.

Outre les organismes en itinérance fondateurs, PLM travaille en partenariat avec, entre autres, les cinq CIUSSS montréalais, Projets autochtones du Québec et la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Coûts associés aux services publics

L'étude sur une période de deux ans de Latimer et al¹¹ sur les coûts de services reçus dans cinq villes canadiennes par des personnes en situation d'itinérance chronique et ayant des problèmes de santé mentale nous permet d'apprécier des aspects économiques de l'itinérance. L'évaluation a porté sur les ressources ou services fréquemment utilisés, entre autres : l'hébergement d'urgence, les visites aux urgences, les hospitalisations, les services policiers et du système judiciaire, les incarcérations, les visites en cliniques ambulatoires, les centres de jour, les prestations d'aide sociale, le logement avec accompagnement. Sans tenir compte des prestations d'aide sociale ou de revenus d'emploi, les coûts qui y sont associés à Montréal sont évalués à 45 205 \$ en moyenne par personne par année (dollars 2016).

Plans « Un pas de plus...vers la fin de l'itinérance » et « Trois pas de plus ... pour mettre fin à l'itinérance »

En juin 2021, sept organismes en itinérance à Montréal ont présenté au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et à la Ville de Montréal le plan « *Un pas de plus... vers la fin de l'itinérance* » qui vise à assurer aux personnes en situation d'itinérance l'accès aux services essentiels 24 heures, 7 jours sur 7 à l'année longue, soit les places en hébergement d'urgence, les services d'halte-accueil et les services de navette. Par ailleurs, le plan propose le développement de places en logement permanent ou en hébergement adapté pour remplacer un certain nombre de places en hébergement d'urgence et ainsi réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance. L'accès au logement viendrait mieux répondre aux besoins des personnes qui utilisent l'hébergement d'urgence tout en assurant des coûts-bénéfices avantageux pour la société.

Le plan « *Trois pas de plus ... pour mettre fin à l'itinérance* » qui sera déposé en juin 2022 renforce le besoin de transformer les services d'urgence en services pérennes axés sur l'accès au logement. Pour ce faire, il définit un ensemble de mesures complémentaires qui assureront aux personnes en situation d'itinérance un continuum de services axés sur l'accueil, l'accompagnement vers un logement permanent, et la ré-affiliation sociale. Le plan s'articule autour de trois objectifs : la mise en œuvre du plan « *Un pas de plus* », le développement de 500 places en logement par année avec des services d'accompagnement et de soutien en stabilité résidentielle, et le développement d'un système d'accueil coordonné, l'une des exigences fondamentales minimales à respecter de la stratégie fédérale *Vers un chez-soi*.

Ces plans soulignent le fait que les services d'urgence peuvent répondre à un besoin ponctuel, temporaire, mais ils ne devraient plus représenter la façon de répondre aux besoins à long terme des personnes en situation d'itinérance.

Ciblant les personnes qui utilisent l'hébergement d'urgence et l'hébergement de transition, ces plans sont complémentaires à ce que nous avançons pour les personnes en situation d'itinérance de rue. CAMFIR appuie la prémisse qu'ils représentent : l'accès au logement combiné

avec des services d'accompagnement et de soutien est la façon d'aider la personne en situation d'itinérance à retrouver un logement permanent.

Malgré les ressources en place, les organismes en itinérance peinent à répondre au nombre de personnes en situation d'itinérance à Montréal et il reste encore beaucoup à faire en matière de réduction de l'itinérance, y compris en ce qui concerne les personnes qui vivent dans la rue, soit celles les plus vulnérables.



11 Latimer, E. et al. Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study. *CMAJ Open* 2017. DOI:10.9778/cmajo.20170018

4. Personnes en situation d'itinérance de rue

Tous s'entendent pour dire que le nombre de personnes se trouvant dans des lieux extérieurs lors du dénombrement était sous-estimé même en 2018 et que ce nombre a vraisemblablement augmenté depuis. Des organismes en itinérance soulignent que l'itinérance de rue est de plus en plus présente dans les quartiers excentrés, qui font face aussi à une hausse de problématiques de cohabitation sociale.

Les personnes en situation d'itinérance de rue se trouvent dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine, comme des bâtiments abandonnés, des autos, et des abris de fortune. En très grande majorité constituées d'hommes, plus de 85 % des personnes en situation d'itinérance de rue identifiées lors du dénombrement étaient âgées de 30 à 64 ans tandis que 11,4 % avaient moins de 30 ans.

Selon les informations recueillies lors du dénombrement de 2018¹², les personnes en situation d'itinérance de rue :

- présentent des caractéristiques qui démontrent un enracinement dans l'itinérance qui est plus prononcé que chez les autres groupes :
 - deux tiers des personnes avaient vécu leur premier épisode d'itinérance depuis plus de cinq ans : 50 % il y a 10 ans et plus, et 17 % entre 5 et 10 ans;
 - deux tiers des personnes ont été en situation d'itinérance tout au long de l'année et 80 % pendant plus de six mois;
- sont très vulnérables sur le plan physique et de la sécurité personnelle :
 - elles fréquentent les centres de jour dans une proportion plus importante et plus souvent que d'autres groupes – jusqu'à 50 fois et plus dans un an – mais sont peu enclines à utiliser d'autres services;
 - plus de 40 % des personnes n'utilisaient pas l'hébergement d'urgence, et ce, pour diverses raisons, y compris à cause des conditions de salubrité (punaises de lit), des règlements, du bruit et du manque d'intimité ou par crainte de sécurité;
- présentent une plus grande précarité financière :
 - 63 % vivaient de l'aide sociale et plus de 10 % n'avaient aucun revenu;
- ont de plus fréquents contacts avec la police et vivent plus de problèmes avec le système judiciaire :
 - près de 65 % des personnes ont eu un contact pour une fouille, une arrestation ou une contravention, dont 8 % plus de 50 fois dans la dernière année avant le dénombrement;
 - près de 25 % des personnes ont été en détention dans une prison provinciale ou fédérale;
- utilisent les services d'urgence dans une proportion inférieure à d'autres groupes, à l'exception de personnes en situation

d'itinérance cachée, mais sont au deuxième rang, après les personnes se trouvant en hébergement d'urgence, quant aux hospitalisations. Près de 15 % ont été hospitalisées au moins deux fois au cours de l'année. Elles sont aussi au deuxième rang, à 33 %, en ce qui concerne les hospitalisations de 10 jours et plus.

Les personnes en situation d'itinérance de rue sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé. De façon générale, elles ont plus de problèmes de santé mentale ou de comportement, doivent composer avec de multiples problèmes de santé physique sans accès adéquat aux services de santé, et font face à plus de risques de traumatismes et de décès prématurés¹³. Une étude¹⁴ menée à Boston montre que leur taux de mortalité est le plus élevé de tous les groupes de personnes en situation d'itinérance. Les résultats de l'étude, menée sur une période de 10 ans auprès de 445 personnes âgées de 18 à 84 ans montrent que :

- 134 personnes, ou 30 %, sont décédées durant la période de l'étude;
- les personnes décédées étaient jeunes : 42 % des décès avaient lieu chez les personnes de 18 à 44 ans, et 48 % chez les 45 à 64 ans;
- le taux de décès était dix fois plus élevé que celui de la population en général de l'État du Massachusetts et trois fois plus élevé que celui des autres groupes de personnes en situation d'itinérance;

- les principales causes de décès étaient liées à la consommation de drogues (29 %) et aux blessures ou traumatismes découlant de la consommation de substances. D'autres causes de décès, comme le cancer ou les maladies cardiaques, étaient associées au tabagisme et aux maladies chroniques liées à la consommation d'alcool.

L'ensemble de ces données brosse un portrait préoccupant. Comme chez les autres groupes, les personnes en situation d'itinérance de rue expriment le souhait d'obtenir de l'aide pour trouver et garder leur propre logement, pour trouver un emploi, et pour obtenir des services de santé en temps opportun.

Les effets néfastes de l'itinérance sur la qualité de vie, la sécurité, et la santé des personnes, ainsi que les coûts de services utilisés représentent des coûts importants pour les gouvernements et pour la société. D'où l'intérêt de mettre en place des approches d'accès aux services requis par les personnes en situation d'itinérance de rue, adaptés à leurs besoins et ayant des coûts-bénéfices avantageux pour la société.

12 Latimer, Bordeleau, op. cit. Voir l'[Annexe A](#) pour une comparaison avec d'autres groupes de personnes en situation d'itinérance.

13 Hwang, S. W., Homelessness and health. CMAJ 2001;164(1):229-33.

14 Roncarati, J. et al. Mortality Among Unsheltered Homeless Adults in Boston, Massachusetts, 2000-2009. JAMA Intern Med. 2018;178(9):1242-1248. doi:10.1001/jamainternmed.2018.2924. Publiée en ligne le 30 juillet 2018.

5. Logement d'abord

L'approche reconnue permettant de réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance s'articule autour du modèle de *Logement d'abord*. Contrairement au programme d'hébergement de transition qui prévoit que la personne règle ou stabilise les problèmes l'ayant menée en situation d'itinérance par des étapes progressives vers un logement, le modèle de *Logement d'abord* opère selon le principe que la personne a besoin d'un logement permanent avant de pouvoir consacrer des énergies à résoudre ses autres problèmes. Ce modèle préconise l'accès à un logement stable et sécuritaire avec accompagnement psychosocial et des services de soutien pour traiter les problèmes vécus par la personne, soit de santé physique, mentale ou de toxicomanie, ou pour l'aider à se rendre sur le marché du travail.

Les résultats dans des villes, provinces et pays qui ont implanté ce modèle sont éloquentes : une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique, un taux élevé de stabilité résidentielle, une diminution marquée de l'utilisation des services de santé, policiers et judiciaires et des coûts qui y sont associés. Nous constatons aussi qu'ils ont maintenu les efforts visant l'accès à l'hébergement permanent et la réduction de l'itinérance malgré les défis liés à l'accès aux logements abordables et aux effets de la pandémie.

Une description de l'expérience de villes et provinces canadiennes (Toronto, Calgary, Alberta) et de pays (Finlande, Norvège, France) qui ont implanté cette approche est présentée à l'[Annexe B](#). Leurs démarches ont ceci en commun :

- elles montrent une évolution dans la gestion du problème de l'itinérance d'une approche

axée sur l'hébergement d'urgence et l'hébergement de transition à une approche ciblée de réduction de l'itinérance par l'accès au logement;

- l'approche de *Logement d'abord* constitue le principe autour duquel s'articulent les plans d'action pour la réduction de l'itinérance. Elle représente aussi le modèle opérationnel selon lequel le premier soutien à offrir à une personne en situation d'itinérance ou à risque de le devenir est un logement stable;
- sans exclure d'autres catégories de personnes, les programmes axés sur le *Logement d'abord* ciblent les personnes en situation d'itinérance chronique ou de rue;
- des services de soutien sont offerts aux personnes selon le type et le niveau de besoins. Utilisant un système de gestion de cas, les services de soutien ou de suivi, les services sociaux et services de santé sont développés et arrimés avec les ressources des institutions publiques et des organismes communautaires;
- des mesures et interventions en cohabitation sociale sont privilégiées afin de maintenir de bonnes relations avec la collectivité;
- un partenariat est établi entre les trois paliers gouvernementaux – fédéral, provincial et municipal – et avec des organismes publics et privés dans la communauté;
- le soutien gouvernemental est assuré, notamment par le financement spécifique de mesures à mettre en place et par la création ou la désignation d'une instance qui assume le leadership des démarches. Cette instance

assume aussi la responsabilité de voir à l'octroi du financement, à l'implantation des mesures, et au suivi des résultats;

- l'augmentation et l'accès à un parc de logements sont assurés, avec financement provenant de différents paliers gouvernementaux et avec la collaboration du secteur privé, soit par l'acquisition et la gestion par une instance publique ou un organisme à but non lucratif, soit par des partenariats avec des propriétaires et gestionnaires d'immeubles intéressés à participer au programme d'accès au logement aux personnes en situation d'itinérance;
- la collecte et l'analyse de données sur les personnes en situation d'itinérance soutiennent la planification, la coordination et la gestion des démarches ainsi que l'évaluation des résultats. Pour ce faire, les instances chargées de réaliser les projets associés au modèle de *Logement d'abord* ont accès à un système de base de données informatisé sur l'itinérance;
- des efforts soutenus, avec une vision à long terme, assurent le développement de logements abordables et sécuritaires et sont un facteur dans le maintien de l'accès aux logements et aux services requis;
- elles montrent que mettre fin à l'itinérance est avantageux économiquement pour la société.

Analyses socio-économiques : Projet « At Home/Chez soi »

Le projet « At Home/Chez soi » mené de 2009-2011 à Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg et Moncton, basé sur le modèle de *Logement d'abord* a ciblé les personnes en situation d'itinérance ayant un trouble mental avec ou sans problème de dépendance, soit celles qui requièrent davantage de services de soutien et de suivi intensif. Des analyses¹⁵ socio-économiques des services offerts (2011 à 2019) montrent les avantages de l'approche *Logement d'abord* pour ces personnes.

Les analyses ont porté sur les coûts associés au logement, aux services de soutien requis, et à la consommation de services publics par des personnes auparavant en situation d'itinérance de rue. L'utilisation des services et les coûts ont été comparés avec ceux des personnes vivant toujours dans la rue, soit les coûts reliés à l'hébergement d'urgence, aux hospitalisations, aux visites aux urgences, aux services policiers et au système judiciaire. Les résultats pour Montréal montrent des économies de près de 8 000 \$ en moyenne par personne par année (dollars 2016) associées, entre autres, à une diminution de l'utilisation des services de santé (urgence et hospitalisations) et une baisse du nombre d'interactions avec les services policiers. Les coûts associés aux services fournis aux personnes logées, y compris les services de suivi intensif et le supplément au loyer, étaient en moyenne de 14 500 \$ par personne par année (en dollars 2016). Autrement dit, les coûts associés au logement et aux services de soutien sont contrebalancés à environ 50 % par une réduction de l'utilisation des services publics et de ceux offerts par les organismes en itinérance.

15 Latimer, E. et al. Cost-effectiveness of Housing First Intervention With Intensive Case Management Compared With Treatment as Usual for Homeless Adults With Mental Illness: Secondary Analysis of a Randomized Clinical Trial. *JAMA Network Open*. 2019;2(8):e199782. doi:10.1001/jamanetworkopen.2019.9782.

Le projet « At Home/Chez soi » a aussi démontré :

- qu'on peut sortir de la rue rapidement une personne en situation d'itinérance chronique en lui offrant un logement de son choix et avec des services de soutien appropriés;
- que le travail d'équipes multidisciplinaires est essentiel. En fait, la réduction de l'utilisation des services publics par la personne logée est attribuable aux interventions coordonnées des équipes habilitées à identifier, à fournir, ou à assurer l'accès aux services requis en temps opportun;
- que les pourvoyeurs de logements (communautaires, sociaux, publics ou privés) sont des joueurs indispensables au même titre que les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes en itinérance.



6. Piste prioritaire visant la réduction de l'itinérance de rue

La prévention et la réduction de l'itinérance de rue à Montréal est un domaine qui interpelle les membres de CAMFIR, et ce, à cause des impacts néfastes sur la personne elle-même, l'image de la métropole, la qualité de vie de toutes et tous, et les coûts à la société qui y sont associés.

L'approche *Logement d'abord* et l'expérience d'autres villes et pays nous font abandonner l'idée que les personnes en situation d'itinérance de rue ne veulent pas sortir de la rue, que les démarches pour les maintenir en logement sont trop complexes, ou que les avantages socio-économiques ne sont pas aux rendez-vous. Au contraire, elle renforce l'idée que ces personnes – et la société – peuvent bénéficier de mesures spécifiques leur permettant d'intégrer un logement et d'obtenir les services sociaux leur assurant la stabilité résidentielle.

Les services d'hébergement d'urgence, les centres de jour et les haltes-chaud répondent à des besoins de base auxquels il est impératif de répondre. L'hébergement de transition offre une solution à des personnes en attente d'un logement permanent ou d'un hébergement adapté. Cependant, ces services et ressources ne répondent pas aux besoins de toutes les personnes en situation d'itinérance. Compte tenu des caractéristiques des personnes qui vivent dans la rue, ces services n'offrent pas une réponse adaptée aux besoins complexes qu'elles présentent.

Pour régler cette lacune, des programmes ciblés de type **Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)** pour les personnes en situation d'itinérance de rue doivent être mis en place, avec les paramètres de base suivants :

- l'accès à différents modèles de logement (logements sociaux ou sur le marché privé, logements abordables, logements supervisés) selon le choix de la personne;
- des partenariats avec des organismes ayant comme mission le travail de rue. Des équipes de travailleurs et travailleuses de rue auraient comme but d'identifier des personnes pouvant bénéficier de programmes SRA selon des critères de priorisation. Par sa mission, le travail de rue est une approche à privilégier lorsqu'il est question de rejoindre les personnes qui vivent de l'itinérance de rue ou qui sont à risque d'en vivre. Les travailleurs et travailleuses de rue sont bien placés pour identifier les personnes pouvant bénéficier de programmes SRA, pour faire le pont entre les personnes et les ressources appropriées, et de participer, en complémentarité, à un arrimage avec les équipes qui offrent ces programmes;
- les services d'équipes de SRA, de soutien d'intensité variable, et de suivi intensif dans le milieu, selon les besoins des personnes. Un arrimage avec les établissements publics, d'organismes communautaires, et d'autres OBNL ayant l'expérience démontrée auprès des personnes en situation d'itinérance ou en santé mentale, devait être assuré;
- l'application du programme de suppléments au loyer (PSL) pour les logements dans le secteur privé et d'un fonds aux réparations;
- la contribution d'une équipe de gestion de programme, dont le suivi et l'analyse de résultats.

Des projets de type SRA pour personnes en situation d'itinérance existent à Montréal et font leur preuve au quotidien, dont PLM et le service Toit d'abord de Diogène (voir encadré). La mise en place de programmes ciblés de type SRA mettant l'accent sur la réponse aux besoins complexes des personnes en situation d'itinérance de rue permettra de leur fournir des services dans la communauté tout en produisant des bénéfices socio-économiques par la réduction de l'itinérance.

Diogène Service Toit d'abord

Le service Toit d'abord de Diogène, un organisme communautaire montréalais, est en continuité avec le projet Chez-soi et a comme mandat de servir une population en situation d'itinérance chronique ou épisodique ayant des problèmes de santé mentale sévères et persistants. Le service permet l'accès à un logement immédiat, sans conditions préalables telles que le suivi psychiatrique, la prise de médication ou la sobriété. Suivant cette philosophie, quatre principales approches se retrouvent au cœur de la pratique quotidienne des intervenants : l'intervention orientée vers le rétablissement; l'approche centrée sur les forces; la réduction des méfaits; et l'entretien motivationnel. Ainsi, l'équipe travaille à renforcer la dignité des personnes et leur autonomie en créant un environnement favorisant les comportements d'autodétermination et de prise de décision éclairée.

Les intervenants portent aussi leur attention sur tout ce qui se rapporte au logement. Ils offrent le support nécessaire pour assurer une stabilité résidentielle afin d'aider les personnes à se sortir définitivement de l'itinérance.

Pour faire vraiment diminuer le nombre de personnes en situation d'itinérance de rue, il faut viser une cible de 1 500 personnes selon des objectifs annuels progressifs. L'expérience des autres pays et villes démontre que plusieurs personnes deviendront autonomes et n'auront plus besoin d'être encadrées par des services structurés.

Il va sans dire qu'à Montréal, les projets SRA pour personnes en situation d'itinérance de rue devraient être répartis entre plusieurs secteurs de la ville pour que les ressources soient disponibles dans les quartiers d'appartenance des personnes.

Notre plan de déploiement est arrimé avec la durée du PAII actuel, soit jusqu'à 2026 (voir tableau). Les mesures doivent être reconduites et financées dans les plans d'itinérance interministériels ultérieurs afin d'assurer la pérennité des programmes.

Le coût total pour la période 2023-2026 est évalué à 48,6 M\$. Les coûts tiennent compte du financement de ressources dans la communauté (travail de rue, soutien d'intensité variable, suivi intensif, autres), et d'équipes de SRA. Les coûts comprennent aussi les montants de PSL sans quoi il serait impossible de travailler avec le modèle de SRA.

Les coûts moyens par personne participante sont de moins de 18 000 \$ par année. Les coûts par personne requérant un suivi intensif dans le milieu sont autour de 20 000 \$ par année après la première année, tandis que pour les personnes qui requièrent un soutien d'intensité variable, les coûts sont de moins de 15 000 \$ par personne par année.

Il ne faut pas penser qu'un programme ciblant les personnes en situation d'itinérance de rue va faire en sorte que plus de personnes vont choisir de vivre dans la rue pour y avoir accès. Personne ne choisit de son propre gré de vivre dans la rue.

Année	2023	2024	2025	2026	Total
Personnes ciblées annuelles	215	420	420	524	1 579
Abandons initiaux	11	21	21	26	79
Personnes participantes (cumulatif)	204	603	1 002	1 500	1 500
<i>Personnes en suivi intensif</i>	26	72	111	154	1 170
<i>Personnes en soutien d'intensité variable</i>	139	448	709	1 016	
<i>Abandons et personnes devenues autonomes</i>	39	84	182	330	330
Coûts (000 \$)					
Soutien aux personnes	2 577 \$	5 253 \$	8 696 \$	11 888 \$	28 414 \$
Suppléments au loyer	1 163 \$	3 253 \$	5 243 \$	7 511 \$	17 170 \$
Autres dépenses liées aux logements	48 \$	136 \$	218 \$	313 \$	715 \$
Mise en œuvre et gestion	574 \$	574 \$	574 \$	574 \$	2 296 \$
Total - Coûts	4 362 \$	9 216 \$	14 731 \$	20 286 \$	48 595 \$
Par personne - Suivi intensif		20 810 \$	24 145 \$	19 419 \$	
Par personne - Soutien d'intensité variable		14 748 \$	14 515 \$	14 599 \$	
Par personne participante - Coût moyen		17 748 \$	17 956 \$	17 334 \$	

7. Appel à l'action

CAMFIR a la conviction que la réduction de l'itinérance, notamment l'itinérance de rue, est un objectif qui peut et doit être atteint et ce, par la mise en œuvre d'un programme ciblé.

CAMFIR demande au gouvernement d'étendre l'application de programmes de type SRA, avec financement sur une base pérenne, pour y inclure spécifiquement les personnes en situation d'itinérance de rue pour que plus de personnes y aient accès, avec les services requis, sans pour autant diminuer le financement déjà prévu pour d'autres groupes de personnes en situation d'itinérance. En complément au PAII, des PSL flexibles et les équipes nécessaires en travail de rue, en suivi intensif, et en soutien d'intensité variable devraient être financés. À cet effet, nous demandons :

- que le gouvernement finance pour 2023-2026 des projets SRA avec objectif d'aider 1 500 personnes en situation d'itinérance de rue à Montréal et ailleurs dans la province à intégrer et maintenir un logement permanent avec le soutien nécessaire. Le coût total est évalué à 48,6 M\$ sur quatre ans et inclut les ressources de soutien et les suppléments au loyer;
- que le gouvernement assure la pérennité et le développement des projets SRA avec les ressources de soutien requises pour les personnes en situation d'itinérance de rue au-delà de l'an 2026;
- que le gouvernement désigne une ou des instances publiques pour planifier, organiser et coordonner la réalisation de projets, auxquels des organismes en itinérance seront invités à

participer, et pour assurer la mise en place des ressources nécessaires. Pour le déploiement de projets à Montréal, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pourrait être l'instance indiquée par son mandat régional en itinérance.

Des plans comme « *Un pas de plus... vers la fin de l'itinérance* » et « *Trois pas de plus ... pour mettre fin à l'itinérance* » ciblent les personnes qui utilisent l'hébergement d'urgence et l'hébergement de transition. CAMFIR appuie ces démarches qui sont, en fait, complémentaires aux mesures préconisées pour les personnes en situation d'itinérance de rue.

Les défis de trouver des logements abordables et sécuritaires pour personnes en situation d'itinérance de rue sont importants, mais leur accès est impossible sans la mise en place de programmes ciblés et de mesures de soutien approprié.

L'augmentation du financement octroyé aux programmes de type SRA permettra de répondre aux besoins de 1 500 personnes en situation d'itinérance de rue à un coût avantageux en comparaison aux coûts des ressources qu'elles utilisent. De surcroît, il permet aux personnes d'entrevoir une vie en logement où elles peuvent vivre en paix et en dignité avec un sens d'appartenance à la communauté.

Quelques définitions

Centre de jour : lieu au sein d'un organisme communautaire offrant différents services aux personnes en situation d'itinérance ou de pauvreté, soit des repas, des vêtements, des activités sociales et communautaires. Certains centres peuvent offrir des services de santé physique ou mentale.

Hébergement de transition : fait référence au logement temporaire, soit pendant quelques mois ou jusqu'à deux ans, auquel est rattaché un programme de services de soutien psychosocial ou d'intégration au marché du travail visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. L'hébergement de transition et les services d'accompagnement se veulent un tremplin vers la réintégration d'un logement permanent et la ré-affiliation sociale.

Hébergement d'urgence : lieux et services gérés par des organismes en itinérance et conçus pour répondre aux besoins immédiats des personnes qui sont sans abri. Des lits, souvent en dortoirs, et des services d'hygiène sont disponibles; certains organismes offrent de la nourriture et des vêtements. L'accès aux lieux peut être limité à un soir ou une nuit, mais de plus en plus d'organismes permettent aux personnes d'y rester quelques jours ou plus.

Itinérance cachée : fait référence à la situation des personnes qui, pour éviter d'être dans la rue ou dans une ressource d'hébergement d'urgence, vivent temporairement chez des amis ou des membres de famille. Entrent aussi dans cette catégorie, les personnes sans domicile fixe qui dorment dans un motel, un hôtel, ou une maison de chambres.

Itinérance cyclique : fait référence à la situation des personnes qui alternent entre un logement et la vie dans la rue. Elle se traduit par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance dans leur vie.

Itinérance chronique : fait référence à la situation des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période, soit plusieurs mois ou plusieurs années. Le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique peut être moins élevé que d'autres groupes, mais elles utilisent un grand nombre de services publics, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants.

Itinérance de rue : renvoie aux endroits publics ou privés où des personnes dorment sans autorisation ni contrat, ainsi que les endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente. Cela inclut notamment les lieux publics, les véhicules, les abris de fortune, les immeubles abandonnés ou vacants et d'autres lieux non abrités.

Itinérance situationnelle : fait référence à la situation des personnes qui, momentanément en difficulté, sont sans logement. Ces situations se distinguent par le fait qu'après un épisode passé sans abri, ces personnes parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux.

Note : Les définitions présentées ici sont tirées de plusieurs documents, entre autres, la « Politique nationale de lutte à l'itinérance », et le « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'Île de Montréal le 24 avril 2018 » (Latimer et Bordeleau, *op. cit.*).

Annexe A - Données comparatives retenues

	Lieux extérieurs	Hébergement d'urgence	Ressources de transition	Itinérance cachée
Hommes	90 %	86 %	62 %	72 %
Âge				
Moins de 18 ans	0 %	0,4 %	5 %	0,5 %
18 à 29 ans	11 %	9 %	31 %	19 %
30 – 49 ans	46 %	38 %	31 %	39 %
50 – 64 ans	39 %	43 %	26 %	38 %
65 ans et +	4 %	10 %	6 %	3 %
Nombre d'années depuis le 1^{er} épisode d'itinérance				
10 ans et plus	50 %	41 %	27 %	50 %
5 à 10 ans	17 %	18 %	20 %	17 %
1 à 5 ans	17 %	16 %	21 %	11 %
Moins d'un an	15 %	25 %	32 %	22 %
Nombre de jours en situation d'itinérance				
1 an	66 %	44 %	39 %	49 %
9 à 12 mois	3 %	8 %	6 %	4 %
6 à 9 mois	11 %	13 %	15 %	10 %
3 à 6 mois	7 %	8 %	9 %	7 %
1 à 3 mois	5 %	14 %	17 %	15 %
Moins d'un mois	7 %	12 %	13 %	15 %
Recours à un hébergement d'urgence	57 %	100 %	60 %	42 %

	Lieux extérieurs	Hébergement d'urgence	Ressources de transition	Itinérance cachée
Source de revenu				
Aide sociale	63 %	75 %	70 %	71 %
Emploi informel	28 %	9 %	6 %	14 %
Emploi	6 %	5 %	15 %	11 %
Aucune	10 %	6 %	4 %	3 %
Visites à l'urgence	49 %	53 %	51 %	43 %
Hospitalisations	33 %	37 %	29 %	29 %
1 jour	25 %	19 %	22 %	6 %
2 à 9 jours	42 %	54 %	53 %	52 %
10 jours et plus	33 %	27 %	25 %	42 %
Contact avec les services de police ou judiciaires				
Aide	32 %	20 %	20 %	27 %
Fouille, contravention ou arrestation	65 %	48 %	37 %	49 %
Détention (prison provinciale ou fédérale)	25 %	16 %	12 %	17 %

Note : Tous les pourcentages ont été arrondis.

Annexe B – Expérience ailleurs de l’approche Logement d’abord

Toronto et Calgary

- **Toronto** a intégré le programme « Streets to Homes » basé sur le principe du modèle de *Logement d’abord* dans son plan d’action en 2005 afin de mettre fin à l’itinérance de rue. Une évaluation¹⁷ du programme en 2007 montre qu’environ 600 personnes par année avaient obtenu un logement et des services de soutien dans les deux premières années du programme, pour des coûts annuels d’environ 8,7 M\$. Les résultats de sondages indiquent que la plupart des personnes ont constaté une amélioration quant à leur état de santé, la quantité et la qualité de nourriture consommée, leur sommeil, leur sentiment de sécurité personnelle, et leur santé mentale. Le plus récent rapport sur les résultats du plan d’action HousingTO 2020-2030 confirme la poursuite des démarches visant la prévention de l’itinérance et l’accès aux logements abordables pour les personnes en situation d’itinérance¹⁸.
- **Calgary**, sous l’égide du Calgary Homeless Foundation (CHF), où le nombre de personnes en situation d’itinérance a diminué de 11,4 % entre 2008 et 2012. La Calgary Homeless Foundation était parvenue à loger 4 096 personnes en quatre ans; 22 % de ces

personnes, soit 894, étaient en situation d’itinérance chronique ou épisodique¹⁹. Dix ans plus tard, plus de 9 700 personnes en situation d’itinérance épisodique ou chronique ont été logées²⁰. Dans son rapport d’impact publié en 2018, la CHF fait part d’une réduction du nombre de personnes en situation d’itinérance de 32 % depuis 2008, et ce, malgré une augmentation de sa population.

Dans son évaluation des résultats après trois ans du plan décennal provincial et de l’approche *Logement d’abord*, l’Alberta Secretariat for Action on Homelessness²¹ indique une diminution de l’utilisation de services publics (santé, police et système judiciaire) et un taux élevé de stabilité résidentielle parmi les personnes participantes.

Les programmes dans ces deux villes, comme celui pour la province d’Alberta, ciblent les personnes en situation d’itinérance de rue, mais sans exclusion d’autres catégories de personnes. À Toronto, 71 % des personnes participant au programme vivaient auparavant dans la rue et n’avaient jamais utilisé l’hébergement d’urgence (31 %) ou ne l’utilisaient que rarement (40 %)²².

17 Falvo, Nick. Homelessness, Toronto’s Streets to Homes Program. In: Hulchanski, J. David; Campsie, Philippa; Chau, Shirley; Hwang, Stephen; Paradis, Emily (eds.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book), Chapter 1.5. Toronto: Cities Centre, University of Toronto, 2010. www.homelesshub.ca/FindingHome.

18 HousingTO 2020–2030 Action Plan. 2020–2021 Progress Update. November 2021. Toronto, Ontario.

19 Gaetz, Stephen, Fiona Scott et Tanya Gulliver, éd., *L’approche Logement d’abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l’itinérance*, Canadian Homelessness Research Network Press, Toronto, 2013.

20 CALGARY’S 10 YEAR PLAN TO END HOMELESSNESS Collective Impact Report. OUR LIVING LEGACY. Calgary Homeless Foundation, November 2018.

21 Alberta Secretariat for Action on Homelessness. *A Plan for Alberta: Ending Homelessness in 10 Years. 3 Year Progress Report*, January 2013.

22 Falvo, Nick, *op.cit.*

Finlande

Le modèle *Logement d'abord* est au cœur du succès de la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance en Finlande, souvent cité en exemple. Finlande comptait près de 8 000 personnes en situation d'itinérance avant l'implantation du modèle *Logement d'abord* en 2007²³. Ce pays, d'une population de 5,5 M, avait un taux de personnes en situation d'itinérance de 0,88 par 1 000 de population en 2020 ; seulement 1 054 personnes étaient en situation d'itinérance chronique²⁴. La construction ou l'acquisition de logements était le but principal de leur programme de réduction de l'itinérance chronique entre 2008 et 2011, et ce, avec la contribution de l'État, des municipalités et des organismes communautaires. La Finlande évalue que la société réalise des économies de 15 000 € (plus de 21 000 \$ Cdn) annuellement quand une personne en situation d'itinérance chronique est logée²⁵.

Norvège

La Norvège (population de 5,5 M) compte aussi parmi les pays ayant modifié leur approche de prévention et de réduction de l'itinérance au cours des années pour mettre l'accent sur l'accès au logement comme première étape de ré-affiliation sociale de la personne²⁶. La première phase de la stratégie adoptée par la Norvège en 2001 (« Project Homeless ») visait notamment l'hébergement de transition comme cadre de développement. La deuxième phase, entamée seulement deux ans plus

tard, a mis l'accent sur l'accès au logement comme première étape. Cette approche a été maintenue, voire renforcée par des mesures de prévention de l'itinérance, dans les plans subséquents et explique le taux de personnes en situation d'itinérance de 0,75 par 1 000 de population en 2016, en comparaison à 1,5 en 1996. Le nombre de personnes en situation d'itinérance a baissé de 6 260 en 2012 à 3 910 en 2016 notamment dans les grandes villes, et ce, malgré une augmentation de la population. Rappelons que le taux de personnes en situation d'itinérance était de 1,6 à Montréal en 2018.

France

En France, l'approche *Logement d'abord* a été introduite dans les politiques et plans d'action en itinérance en 2009 et des projets pilotes ont été menés par la suite dans quatre villes (Paris, Lille, Marseille, Toulouse). Une étude²⁷ des impacts de ce modèle sur l'utilisation des services d'urgence et d'hospitalisation par des personnes en situation d'itinérance et souffrant de maladies mentales a été réalisée entre 2011 et 2014. Les résultats montrent que l'accès à un logement avec le soutien nécessaire a un effet positif sur la durée de séjour hospitalier (séjour moyen de 51,8 jours vs 83,6 jours pour les personnes non logées) et les coûts en services de santé et en hébergement (€ 29 454 vs € 47 570) ainsi qu'une amélioration de la stabilité résidentielle. Malgré une augmentation des coûts d'aide sociale, les coûts totaux associés à l'approche *Logement d'abord* étaient compensés par les économies réalisées en services de santé et en services sociaux.

23 The Housing Financing and Development Centre of Finland. Report 2021: Homelessness in Finland 2020. Published 03/26/21.

24 Finlande comptait plus de 20 000 personnes en situation d'itinérance en 1987 quand le gouvernement a commencé l'implantation de programmes et services visant la réduction et la prévention de l'itinérance.

25 Y-Foundation, 2017. A Home of Your Own. Housing First and ending homelessness in Finland.

26 Dyb, Evelyn. Counting Homelessness and Politics: The Case of Norway, *European Journal of Homelessness*. Volume 11, No. 2, December 2017.

27 Tinland A, Loubière S, Boucekine M, Boyer L, Fond G, Girard V, Auquier P (2020). Effectiveness of a housing support team intervention with a recovery-oriented approach on hospital and emergency department use by homeless people with severe mental illness: a randomised controlled trial. *Epidemiology and Psychiatric Sciences* 29, e169, 1–11. <https://doi.org/10.1017/S2045796020000785>

Le partenariat établi entre le gouvernement français, des experts dans ce domaine, et les organismes en faveur de ce modèle a permis d'établir la crédibilité et l'impact social de l'approche *Logement d'abord*. Les résultats de l'étude ont permis au gouvernement d'étendre l'implantation de ce modèle dans plus de 20 autres villes et de l'intégrer dans son *Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022*. Tenant compte des limites de

l'hébergement d'urgence et reconnaissant que la société doit assurer une réponse pérenne, qualitativement et quantitativement, aux personnes sans domicile, le gouvernement français considère que « le plan *Logement d'abord* propose un changement de modèle. Il vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile depuis la rue ou l'hébergement vers le logement, et à proposer un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.²⁸»

Bibliographie

1. Alberta Secretariat for Action on Homelessness. A Plan for Alberta: Ending Homelessness in 10 Years. 3 Year Progress Report, January 2013.
2. CALGARY'S 10 YEAR PLAN TO END HOMELESSNESS Collective Impact Report. OUR LIVING LEGACY. Calgary Homeless Foundation, November 2018.
3. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022. Ministère de la cohésion des territoires, République française.
4. Dyb, Evelyn. Counting Homelessness and Politics: The Case of Norway, *European Journal of Homelessness* _ Volume 11, No. 2, December 2017.
5. Echenberg, H., Munn-Rivard, L. L'itinérance au Canada : définitions et recensements. Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2020
6. Falvo, Nick. Homelessness, Toronto's Streets to Homes Program. In: Hulchanski, J. David; Campsie, Philippa; Chau, Shirley; Hwang, Stephen; Paradis, Emily (eds.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book), Chapter 1.5. Toronto: Cities Centre, University of Toronto, 2010. www.homelesshub.ca/FindingHome
7. Gaetz, Stephen, Fiona Scott et Tanya Gulliver, éd., *L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Canadian Homelessness Research Network Press, Toronto, 2013.
8. Goering PN, Streiner DL, Adair C, et al. The At Home/Chez Soi trial protocol: a pragmatic, multi-site, randomised controlled trial of a Housing First intervention for homeless individuals with mental illness in five Canadian cities. *BMJ Open* 2011;1: e000323. doi:10.1136/bmjopen-2011-000323
9. GRAVEL, Marie-Andrée (2020). Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international, Québec, Institut de la statistique du Québec, 101 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securete/victimisation/itinérance-cachee-definitons-mesures-quebec-international.html].
10. Houard, Noémie. The French Homelessness Strategy: Reforming Temporary Accommodation, and Access to Housing to deliver 'Housing First': Continuum or Clean Break? *European Journal of Homelessness* _ Volume 5, No. 2, December 2011. ISSN 2030-2762 / ISSN 2030-3106 online
11. HousingTO 2020–2030 Action Plan. 2020–2021 Progress Update. November 2021. Toronto, Ontario.
12. Hwang, S. W. Homelessness and health. *CMAJ* 2001;164(1):229-33
13. Latimer, E. et al. Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study. *CMAJ Open* 2017. DOI:10.9778/cmajo.20170018
14. Latimer, E. et al. Cost-Effectiveness of Housing First With Assertive Community Treatment: Results From the Canadian At Home/Chez Soi Trial. 2020. ps.psychiatryonline.org

28 Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Ministère de la cohésion des territoires, République française, page 7.

15. Eric A. Latimer, PhD et al. Cost-effectiveness of Housing First Intervention with Intensive Case Management Compared with Treatment as Usual for Homeless Adults with Mental Illness. Secondary Analysis of a Randomized Clinical Trial. *JAMA Network Open*. 2019;2(8): e199782. doi:10.1001/jamanetworkopen.2019.9782. August 21, 2019.
16. Eric Latimer, François Bordeleau, pour l'équipe de Je Compte MTL 2018. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 25 mars 2019.
17. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. Gouvernement du Québec, 2019.
18. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Gouvernement du Québec, 2021.
19. Roncarati, J. et al. Mortality Among Unsheltered Homeless Adults in Boston, Massachusetts, 2000-2009. *JAMA Intern Med*. 2018;178(9):1242-1248. doi:10.1001/jamainternmed.2018.2924. Publiée en ligne le 30 juillet 2018.
20. Marybeth Shinn, Jamie Gottlieb, Jessica L. Wett, Ajay Bahl, Arnold Cohen, Deborah Baron Ellis. Predictors of Homelessness among Older Adults in New York City: Disability, Economic, Human and Social Capital and Stressful Events. September 1, 2007. *Journal of Health Psychology*. <https://doi.org/10.1177/1359105307080581>
21. Société de développement social. Rapport final du Programme *Action médiation* pour la période du 3 octobre 2017 au 31 mars 2019.
22. Société de développement social. Rapport d'activité 2020.
23. Tinland A, Loubière S, Boucekine M, Boyer L, Fond G, Girard V, Auquier P (2020). Effectiveness of a housing support team intervention with a recovery-oriented approach on hospital and emergency department use by homeless people with severe mental illness: a randomised controlled trial. *Epidemiology and Psychiatric Sciences* 29, e169, 1–11. <https://doi.org/10.1017/S2045796020000785>
24. Victoria Cool Aid Society, Victoria, British Columbia. Program Type: Housing, Employment, and Support Services. Canadian Homelessness Research Network, the homeless hub. (date non identifiée).
25. Y-Foundation, 2017. A Home of Your Own. Housing First and ending homelessness in Finland.

Autres

Diogène : <https://www.diogeneqc.org>

La Coalition québécoise pour la prévention de l'itinérance : <https://www.qhppc.ca>

Projet Logement Montréal : <http://projetlogementmontreal.org>

Société de développement social : <https://sds.social>
<https://sds.social/mediation-sociale/#marie-ville>

SPVM

<https://spvm.qc.ca/en/Fiches/Details/Homeless-people>

<https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/EMC2--Équipe-multidisciplinaire-de-concertation-communautaire>

<https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Qui-fait-quoi/Equipe-mobile-de-reference-et-d'intervention-en-itinerance-EMRII>



Coalition d'affaires
pour mettre fin à
l'itinérance de rue